



Sanction collective en école de commerce

Par **charvo**, le **09/05/2011** à **17:42**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en école de commerce. Un professeur s'est fait voler une clé USB lors d'un inter cours et l'administration a décidé de punir toute la classe, en envoyant tout le monde au rattrapage et en imposant un avertissement dans le dossier.

N'ayant absolument rien à me reprocher et faisant d'énormes sacrifices pour être dans cette école, quelle solution s'offre à moi pour ne pas être sanctionnée?

Je tiens à préciser qu'aucune preuve du vol n'a été donnée et que le règlement intérieur n'aborde pas la question d'une punition collective.

Merci beaucoup.

Par **chris_idv**, le **10/05/2011** à **10:24**

Bonjour,

Votre situation n'a rien à voir avec un problème pénal (application de la loi pénale française), il s'agit juste d'une décision interne d'une école de commerce.

Cordialement,